



# Le Haillan

## Mairie du Haillan Département de la Gironde

### **Arrêté Municipal n°AM2026\_02\_54**

#### **Portant sur la réglementation de l'accès aux équipements publics**

La Maire de la Commune du Haillan,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L 2213.1 et suivants,

**VU** le Code de la Route,

**VU**, l'arrêté municipal AM2026\_02\_46 en date du 09 février 2026

**CONSIDERANT** les conditions météorologiques, il convient de prolonger l'interdiction d'accès au **terrain d'honneur, et du terrain n°2, du stade Abel Laporte**.

### **ARRETE**

#### **Article 1 : Dispositions générales**

L'accès au terrain d'honneur n°1 et au terrain n°2, du stade Abel LAPORTE sera interdit à compter **du lundi 16 février jusqu'au lundi 23 février 2026, 8h00**.

#### **Article 2 : Réglementation**

L'arrêté est effectif dès sa publication, il peut être prolongé en fonction des conditions météorologiques.

#### **Article 3 : Infractions**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

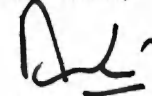
#### **Article 4 : Diffusion de l'arrêté**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- \* Madame la Présidente de BORDEAUX METROPOLE
- \* Monsieur le Directeur du Pôle Territorial Ouest - BORDEAUX METROPOLE – Le Haillan
- \* CGEP – 90 allée des Marronniers – Mérignac
- \* Police Nationale Eysines
- \* Sapeurs-Pompiers de Saint Médard en Jalles
- \* Police Municipale du Haillan
- \* Services Techniques du Haillan
- \* Service Vie Associative et Sport
- \* Service Affaires Scolaires de la ville du Haillan
- \* Haillan Football 33
- \* District de Football de la Gironde Service des Compétitions

Fait au Haillan, le **17 FEV. 2026**

La Maire,



Andrea KISS

Certifié exécutoire par Mme La Maire compte tenu :

- De sa réception en Préfecture :
- Et de sa publication le :



Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte